

DÉPARTEMENT DU DOUBS

**COMMUNE  
D'ARBOUANS**

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°2

ENQUÊTE PUBLIQUE

**REGISTRE  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU DOUBS

**COMMUNE  
D'ARBOUANS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**MODIFICATION N°2**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**REGISTRE  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

*Le commissaire enquêteur  
le 26 septembre 2016*



<b>ENQUÊTE PUBLIQUE</b>	
<b>RELATIVE A</b>	
<b>LA MODIFICATION N°2</b>	
<b>DU PLAN LOCAL D'URBANISME</b>	
<b>ARRÊTE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION</b>	
Arrêté N°	En date du 7 septembre 2016
<b>Durée de la consultation : 33 jours</b>	
<b>PERIODE D'ENQUÊTE</b>	
Date d'ouverture	26 septembre
Date de clôture	28 octobre 2016
<b>Siège de la consultation : en mairie</b>	
<b>Jours et heures de consultation du dossier : jours et heures habituels d'ouverture de la mairie</b>	

**Nota :** le registre de consultation sera mis à la disposition du public en mairie.

Le présent registre, contenant 20 pages cotées de 1 à 20

le 26/09/2016

*[Signature]*

page de présentation

le 26. sept 2016.

obs n°1

M<sup>r</sup> Daniel JACQUET 24 rue de Sablières  
ARBOUANS

Pas de remarque particulière



26 septembre 2016

liste des pièces du dossier original

pièce n° 1 : plan

pièce n° 2 : rapport de présentation complémentaire

pièce n° 3 : orientations d'aménagement et de programmation

pièce n° 4 : règlement

pièce n° 5 : liste des emplacements réservés



---

permanence du 8 octobre 2016

pièces ajoutées au dossier, consultables par  
le public.

pièce n° 6 : réponse DDT affaire suivie par H. Henry  
courrier du 30 septembre 2016

pièce n° 7 : courriers des habitants de la rue des Vergers  
datés du 30 mai 2016, reçus le 30 juin 2016

pièce n° 8 : réponse du Maire aux habitants du collectif  
des Vergers (datée du 7 octobre 2016)

pièce n° 9 : DREAL Bourgogne Franche - Comté  
suite Territoire de Besfont - Nord Doubs  
projet d'arrêté préfectoral du 18 mars 2016  
projet d'institution de servitudes  
d'utilité publique.



26/09/2016



A ce jour, en attente de 2 plus de précisions  
à ce projet ?

obs n°2 Dambrou Jacques le 08/10/2016  
à l'impasse du Ruisseau.

Permanence du 19 octobre 2016 15h00 - 18h00

à noter : pas d'autres réponses des PPA

- courrier du 14 octobre 2016 signé par Mme le Maire  
adressé au Président du syndicat mixte du SCoT
- le dossier complet du PPRi du Doulos et de l'Allan  
dans le pays de Montbeliard et du Rupt sur la  
commune de Bant est consultable pendant la  
permanence

obs n°3

Pas de remarque particulière -

On a hâte de voir la fiche industrielle disparaitre -  
Est-il prévu des zones de stationnement pour les clients des entreprises qui  
s'y installent ?

une lame - tableaux 19/10/2016

obs n°4

Le passage piéton figurant sur certains plans est-il  
toujours d'actualité (passage situé dans le prolongement  
de l'impasse du ruisseau). Si oui à quelle échéance

Ce passage ne figure plus sur le dossier d'orientation  
d'aménagement et de programmation. Merci de votre réponse  
spécies DELOUTOT - 7. Rue des champs de pierre.

obs n° 5

- Le demande un petit commerce de proximité produits agricoles  
Cocaux + Boucher si possible / Mme Sequin Charlotte  
- Tenir compte de la population vieillissante 15 Rue des Coutils Ghamps  
ARBBOUANS

obs n° 6

- Inquiétude au niveau de la Sortie rue de Cancellés. Si la circulation augmente en Nb de passages, difficulté pour les résidents de la future zone à construire de pouvoir utiliser la rue des Cancellés → Montbéliard. Ne devrait-il pas plus judicieux de construire une sortie par Rom/Pour sur CD 422

Andrie et Guy Chogrand.  
Rue de Cancellés ARBBOUANS.

obs n° 7

- Je suis satisfait du projet de lotissement qui donnera au village un nouvel essor, car depuis plusieurs années la démographie a baissé et le village est vieillissant. En temps que président du club de foot cet apport de population est prometteur et appaierera de la jeunesse à

M<sup>r</sup> HUGUET Robert  
Président du club de football.

obs n° 8

- Lors de la séance du 12/12/2014 le conseil municipal a décidé de vendre une partie de la parcelle AA17 située rue des Vignottes.  
Lors de cette même séance, le CM a également décidé de garder environ 500m<sup>2</sup> de cette parcelle ayant pour but la réserve foncière pour l'extension éventuelle du cimetière.  
La parcelle initiale (AA17) a donc été divisée en A271 (vendue) et A270. Le projet de lotissement de l'ex SED jointe "l'ancien cimetière"....  
Afin il est vivement souhaitable que la nouvelle parcelle située, entre le cimetière des Vignottes

26/09/2016 DE

et la parcelle A271<sub>4</sub> doit être incluse dans le nouveau PLU comme non constructible.

Marc PERSONENI  
rue des Vignettes

obs n° 9  
Prolonger une bande d'espace vert entre les anciennes propriétés et les nouvelles à construire afin de préserver la tranquillité et l'intimité de chacun

Bruno Manzini  
25 bis rue de Courcelles.

Le 19 octobre 2016  
pièce ajoutée au dossier, consultable par le public.

pièce n° 10 : TERREST ingénierie - investigations complémentaires - espaces extérieurs du site SED  
rapport de synthèse dossier TSP.15.0126  
version 2 décembre 2015

obs n° 10  
de 20 octobre 2016

Habitante d'Arboures depuis 25 ans, je trouve ce projet très positif - cela amènera de nouvelles familles sur le village et donc des enfants pour que l'école puisse perdurer et en tant qu'assistante maternelle je vois une perspective de travail.

Nancy-Pierre BALLY (rue des Sablières)

26/09/2016 Da

obs n°11

D'une manière générale, nous sommes favorable au projet qui donne un nouvel essor à la commune, tout en émettant une grosse réserve à l'idée de la création d'une voie de circulation débouchant au centre de la rue de Courcelles.

Notre souhait serait de favoriser une sortie par le rond point sur la D472.

21/10/2016

Chantal MÉRISQUE

Jacques VISIORE

obs n°12

24 d rue de Courcelles.

Nous sommes ~~très~~ satisfaits que ce projet se réalise pour l'avenir de notre village d'Arbouans cela permettra de retrouver une densité de population identique aux années 70/80. Une diminution humaine à l'échelle du village.

Une belle architecture de développement durable.

Nous sommes convaincus de l'importance pour l'avenir de notre village.

C'est déjà beaucoup

21.10.16. Michel Debard.

Jean et Jean. Paul.

obs n°13

Projet ambitieux mené par une équipe motivée.

Tout bonne opportunité pour la commune d'ARBOUANS.

Il fallait élever la SED, véritable Verrue au milieu du village

26/09/2016

27.10.2016

M<sup>me</sup> COURTEAUM<sup>me</sup> CARPANELO



le 27 octobre 2016

Pas de remarque particulière. Excellent projet en tout point de vue



T. C. LEBRUN

obs n° 15

le 28/10/2016

Tout à fait d'accord avec le projet, pour le bien-être du village (club, population, etc. ...) - tout en préservant les intérêts de vie du village.

Tous nos vœux pour un bon projet.



H. H. H. H.

28 / 10 - 2016

15h30

dépôt pièces ajoutées au dossier

pièce n° 11 : courrier du 26-10-2016 de PMM : avis sur la modification n° 2 du PLU

pièce n° 12 : courrier du 26-10-2016 du syndicat mixte du SCoT Nord Doubs : avis sur la modification n° 2 du PLU

pièce n° 13 : courrier du département du Doubs du 27 octobre 2016 concernant le projet de modification n° 2 du PLU

pièce n° 14 : courrier Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort concernant le projet de modification de PLU

permanence n° 4 de 16h00 à 19h00

Habitant à proximité de la SED depuis 32 ans, je suis  
Contre ce futur projet, et ceci pour les raisons suivantes :

- le risque lié à la rupture du barrage du CHÂTELOT. Une vague comprise entre zéro et huit mètres de hauteur pourrait déferler sur la commune d'ARBOVANS en cas de rupture de ce barrage! (voir documentation)
- Ajouter des constructions dans cette zone ne serait-il pas dangereux ?
- le maire sortant (M. BESANÇON) n'a pas été réélu car il voulait déjà faire un projet similaire. Je suis outré qu'un projet déjà rejeté par les habitants auparavant, aussi coûteux (plusieurs millions d'euros) et ayant des répercussions importantes sur la vie du village n'ait pas donné lieu à un REFERENDUM!
- les travaux vont engendrer du bruit, de la poussière et des va-et-vient de camions.
- Une forte densité de population (par la création d'immeubles et de parcelles de 3,5 ares) signifie des problèmes futurs de voisinage, de délinquance et de logistique.
- L'intérêt d'habiter un petit village et la tranquillité; je ne veux pas qu'ARBOVANS devienne officiellement un quartier supplémentaire d'AUDINCOURT ou de MONTBELIARD.
- Pour en finir, je suis contre le projet de bistrot qui engendrera du bruit et des problèmes liés à l'alcool.

Philippe MEYER 21 rue des courts champs 25400 ARBOVANS.

Meyer

Obs n° 17

Dépôt le 28/10/16 d'un <sup>8</sup>cahier de 7 pages et d'annexes, daté du 27/10  
de la part de M et M<sup>me</sup> PETER André et M<sup>lle</sup> Repline PETER.

un  
le  
  
l  
un  
eux  
es  
OUM!  
t  
bles  
le  
e)  
un  
D.  
s.

26/09/2016 Pli

9  
M<sup>r</sup> LEBLANC Gaël / Marion Betty.

31 rue des carls cheap 25400 ARJOUANS.

- Un très beau projet qui est entrain de se construire

- Moi même ainsi que ma compagne sommes pour que ce projet voit le jour: et impatient

les raisons: \* rajeunissement du village.

\* augmentation de la population.

↳ Donc: maintien d'un groupe scolaire.

\* possibilité de services de proximité (Médecins...  
Magasins...)

- Je suis pour l'idée d'un éco-quartier.

- Faire parvenir la fibre optique serait judicieux sur chaque parcelles.

- Nous souhaitant acquérir une ~~ou~~ plusieurs parcelles.

*Gaël LEBLANC*

Mme CHARDON - Rue des Vignes  
ARBONANS

- Polluants et adéquation habitat.  
Sacs BASOL et BARIAS :  
le site est pollué au PLOMB,  
métaux lourds et pesticides  
(bâtiments + terres)  
le PLOMB amène des difficultés problèmes  
importantes de santé  
Il est recommandé de éviter de créer  
des espaces, bâtiments avec enfants  
et adolescents qu'il y a ce type de  
bâtiment.  
IL SERA nécessaire d'en informer  
les futurs habitants, notamment  
sur l'interdiction de faire un puit  
pour puiser l'eau.
- Qu'en est-il des caves placées  
dans le sol (en dehors bâtiment)  
j'ai vu un véhicule avec cave  
posée vide de l'eau dans le  
sol sur la partie arrière du  
bâtiment. Qu'est-ce qu'il y a  
à de verser ?? Quels produits.
- Dans le cadre du SCOT,  
futur Scot, de l'environnement et  
du tracé énergétique :  
quelles dispositions anti-polluants  
gaza effet de serre, quel droit  
à bâtiment construit par économiser

26/09/2016

FA

les énergies, éclairage basse  
 Consommation... qui en est-il  
 de la récupération des eaux de  
 pluie.

- Déplacements sur la  
 Commune - les logements =  
 + de véhicules générant + de  
 problèmes en terme de pollution,  
 et d'accidents.

Je trouve que ce projet  
 en l'état est aberrant. Il va  
 générer plus de pollution, de désagréments  
 pour la population locale. C'est la  
 commune à des besoins liés aux feux  
 de déchets mais je doute un projet  
 est un non-sens.

A leur avec habitat plus  
 moderne et me bonne prise en  
 compte environnement → Code  
 de l'environnement et la sur  
 la transition énergétique.

PS - je n'ai pas reçu de courrier  
 m'informant de la Consultation  
 Publique

il y a eu une pétition à signer  
 J'aurais apprécié les plaintes des  
 véhicules quant au passage des  
 sur les véhicules sans pollution

BASOL  
 BASIA  
 Dreal

~~Elisabeth~~

TAHAROUNT Faud → ARBOUANS

obs n° 20

- Pollution site intérieur et non extérieur ?
- Axe routier en plus dans le village! où ?
- Contamination trop importante des parcelles  
3,5 Ares . ?

Le projet reste intéressant, faire néanmoins attention à ce que les nouveaux propriétaires ou locataires, ~~possédant~~ et les habitants actuels puissent vivre dans de bonnes conditions.



obs n° 21

M. SCHMITT Joseph 6 rue des Combes.

Un très beau projet de faire disparaître une friche industrielle



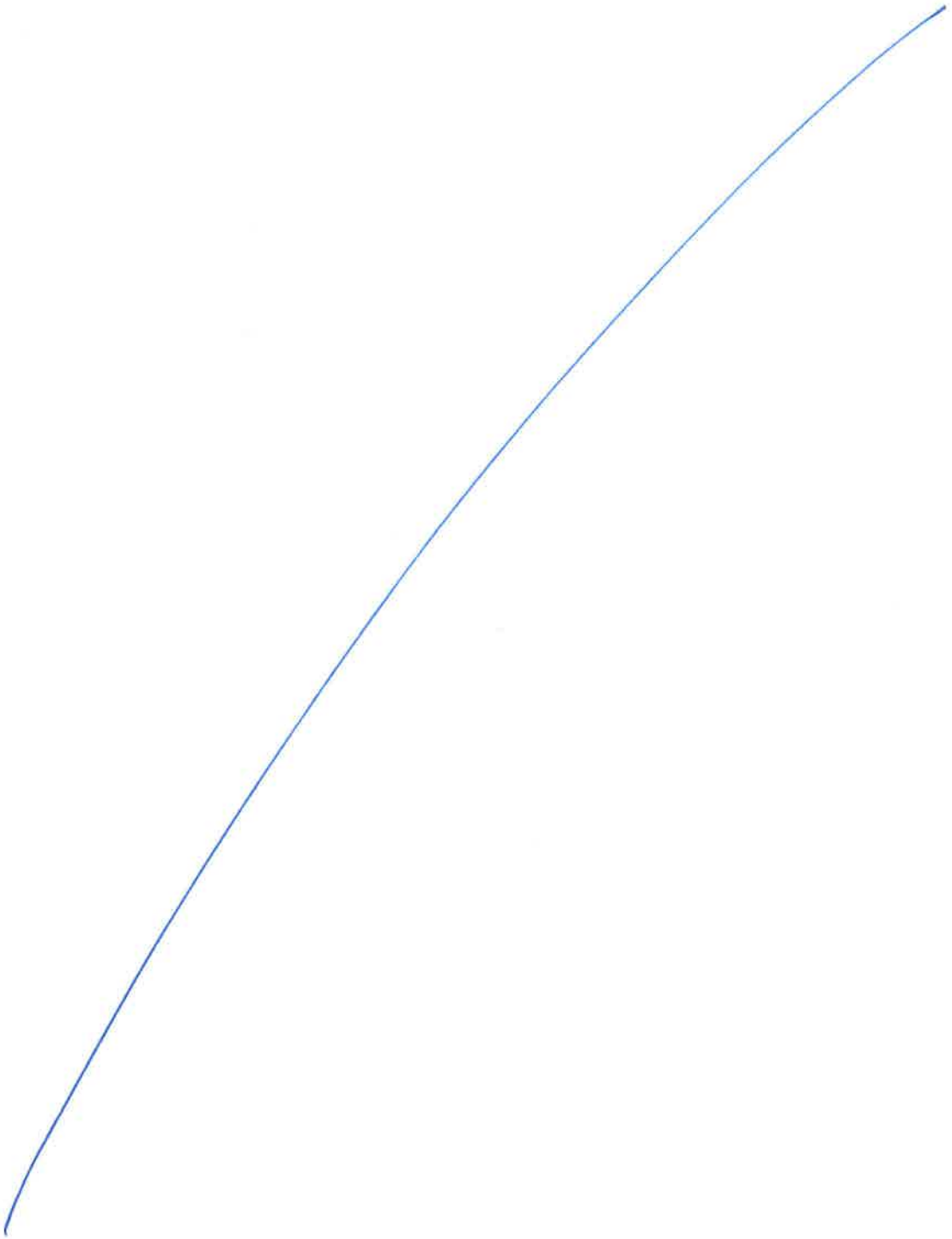
M<sup>R</sup> et M<sup>me</sup> Dissard Noël d'Arbois<sup>13</sup> obs n° 22  
Favorable du projet et d'avoir des petits  
commerce pour personnes âgées  
Dissard



28 octobre 2016 19h03 : le registre est clos

Le commissaire enquêteur





26/09/2016



1007. 27/09/2016

26/09/2016

PL



THE HISTORY

26/09/201 *PL*



20 10 10 10 10 10 10 10 10 10



at least one of the conditions is satisfied in the case

10

10 10

10 10 10 10 10 10 10 10 10 10  
10 10 10 10 10 10 10 10 10 10

10 10 10 10 10 10 10 10 10 10

10 10 10 10 10 10 10 10 10 10

Le ...28 octobre 2016... à ...19 heures 03

Le délai de consultation étant expiré, le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant ...32... jours consécutifs du 26/09/2016 au ...28/10/2016 de ... heures ... à ... heures ... et de ... heures ... à ... heures ... (dimanches et jours fériés exceptés) est clos.

*pendant les heures d'ouverture de la mairie*

Les observations ont été consignées au registre par .....22... personnes

(pages n° ...1... à ...13...)

Lettres ou notes écrites annexées au présent registre:

- 1. Lettres en date du 27/10/2016 de M. et Mme Anclie MEYER
- 2. Lettres en date du ..... de M. .... + annexes dans pochette
- 3. Lettres en date du ..... de M. ....
- 4. Lettres en date du ..... de M. ....
- 5. Lettres en date du ..... de M. ....
- 6. Lettres en date du ..... de M. ....

*Le Commissaire enquêteur*

